11 ÈME RALLYE REGIONAL DES CENTS VALLEES

10 ET 11 SEPTEMBRE 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

PROGRAMME - HORAIRES

LUNDI 25 JUILLET

Parution du règlement et Ouverture des engagements
ASA ROUERGUE
Résidence Saint Eloi Bâtiment D
Avenue de Vabre
12000 RODEZ

LUNDI 29 AOUT
24h00

Clôture des engagements
(cachet de la poste faisant foi)

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

Publication de la liste des engagés
parution sur le site :www.rallyerouergue.com

de 14h30 à 16h00 Mise a disposition du road book: Complexe sportif de NAUCELLE
de 15h00 à 19h00 Reconnaissances

SAMEDI 10 SEPTEMBRE

de 07h30 à 10h00 Mise a disposition du road book: Complexe sportif de NAUCELLE
de 08h00 à 12 h00 Reconnaissances

de 14h00 à 19h00	Retrait des documents	COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE
	Vérifications Administratives	
de 14h15 à 19h15	Vérifications Techniques	HALL COUVERT DE NAUCELLE

de 19h00 à 20h00 Entrée en parc fermé NAUCELLE CENTRE

18h15 Première réunion du collège des commissaires sportifs
MAIRIE DE NAUCELLE

20h00 Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ
et des heures et ordres de départ :
COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE ***9h00*** Départ de la première voiture : parc fermé NAUCELLE CENTRE
15h48 Arrivée de la première voiture : NAUCELLE CENTRE
16h00 Vérifications finales : NAUCELLE AUTOMOBILES

Affichage du résultat final provisoire **30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH:**

:COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

Affichage du résultat final définitif **30 mn après la Publication du Classement final provisoire :**

COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

18h00 Remise des prix : COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rouergue organise sur les communes de Naucelle Pradinas, Sauveterre de Rouergue, Gramond et Quins les **10 et 11 septembre 2016,** en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve intitulée :

11 éme RALLYE REGIONAL DES CENTS VALLEES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Midi Pyrénées du Sport Automobile numéro en date du 2016 .

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA ROUERGUE
Adresse : Résidence Saint Eloi Bâtiment D Avenue de Vabre 12000 RODEZ

Comité d'Organisation

Président :		*J GUITARD*
Secrétaire		B BOUSQUET
Trésorier		F VERGNES
Responsable Organisation		
Responsable Parcours		J GUITARD
Responsable Sécurité		Eric PAUL , Y PAILHORIES
Responsable Matériel		A BOUSQUET
Responsables	*Parcs Fermés* *Regroupements* *Parcs Assistance*	M SOLIER-M CROIZIER L BONIS-B BOUSQUET
Responsable Radios		F VERGNES
Responsable Chronométrage		H GRIMAL-J CROIZIER
Responsables Vérifications Administratives		L WACHORU
Responsable des reconnaissances		
Responsable Accueil des Commissaires		J GUITARD
Responsable Presse		L WACHORU-PAUL
Responsable Relations Locales (Associations)		A BOUDOU
Fermeture de Routes , Déviations		M FRANC -C GUIBBAL
Membres :		A BOUSQUET - B MATHA – M CALMELS - Y CALMELS - J CROIZIER - M CROIZIER- A GARRIC F HAMAYS- B HAMET - J MAZENQ - M SABATIER - D SOLIER- JM LAFON - - L LACOMBE

Permanence du Rallye : Résidence St Eloi Bât D Av de Vabre 12000 RODEZ
Tel : 05.65.78.17.43 ou 0681394143 par mail :rallyedurouergue@wanadoo.fr

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Max DECARPENTRIE	3433	0730
Membre	Gérard FOURNIER	131394	0909
Membre	Jean GUITARD	23307	09/09
Directeur de Course	Laurent TEILLARD	10182	17/06
Directeurs de Course adjoints	Brigitte MARTY		
	Guy TRONCAL	1056	17/06
Secrétaire Classements	Nicole BONNET	7422	09/01
Chargés des relations avec les concurrents	Marcel CABROL	14590	09/15
	Myriam PUECH		
Commissaires techniques — Responsable	Yves PERIE	54790	09/09
	Nicolas HINDERSCHIETT	205810	08/05
	Jean Claude MARTY	32003	08/06
	Roger VANARA	114975	09/15
Directeurs de Course Délégué aux ES	Patrice MARTY	9699	0915
	Fabien PASCAL	154264	0701
Responsable Chronométrage	H GRIMAL-J CROIZIER		
Responsables Implantation ES	Alain GARRIC		
	Daniel CAVALLI		
	David SOLIER		
Médecin Chef	Docteur RIGOBERT	7967	11/10

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11eme Rallye Régional des cents vallées compte pour :

- la coupe de France des rallyes (coefficient 2)
- le challenge de l'ASA route d'argent
- le championnat du comité régional du sport automobile Midi Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 DE 14H00 à 19H00 AU COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE.

Les vérifications techniques auront lieu le SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 DE 14H15 à 19H15 AU HALL COUVERT DE NAUCELLE.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Naucelle Automobiles (Renault) à NAUCELLE .
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11eme Rallye Régional des Cents Vallées doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le ***LUNDI 29 AOUT 2016 MINUIT.***

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Il n'y aura qu'un seul parc d'assistance situé à Naucelle . En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits. Seuls les véhicules possédant un sticker assistance seront admis dans ce parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2016.

4.8 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 **devront êtres obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée**

En cas de non respect :
Avant le départ du rallye :mise en conformité
Pendant le rallye :pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 11eme Rallye Régional des Cent Vallées représente un parcours de **150,35 Kms** Il est divisé en 1 Étape et 3 Sections.
Il comporte 6 Épreuves Spéciales d'un kilométrage de **37,89 Kms.**

ES 1 ,3 , 5 : PRADINAS - SAUVETERRE : 8,030 Kms

ES 2, 4 , 6 : GRAMOND – QUINS : 4,600 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P.: Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 et sera contrôlé par l'organisation. Tout retour en arrière et bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

6.2.2P..Un autocollant distribué par l'organisation avec la mention Reconnaissances et un Numéro d'Ordre devra être apposé en haut et au milieu du pare brise.

6.2.6P. Les reconnaissances se feront obligatoirement les SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016 DE 15 HEURES A 19 HEURES POUR LES DEUX ES ET LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 DE 8 HEURES A 12 HEURES POUR LES DEUX ES.
Responsable reconnaissances : Jean Guitard 0681394143

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur ES	Chasuble Rouge
Chef de Poste	Chasuble orange barrée
Commissaires	Chasuble orange
Radio	Chasuble jaune rd bleu
Relation Concurrents	Chemise rouge

7.5.8 DEPART ANTICIPE

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course
1° infraction :10 secondes
2° infraction :1 minute
3° infraction :3 minutes
Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège de Commissaires Sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH	1° 500 €	2° 400 €	3° 300 €

GROUPE	de 1 à 4 partants	De 5 a 9 partants	10 partants et +
1°	300 €	325 €	350 €
2°		200 €	230 €
3°			150 €

CLASSE	de 1 à 4 partants	De 5 a 9 partants	10 partants et +
1°	200 €	300 €	330 €
2°		150 €	200 €
3°			100 €

Groupe GT de série au 1° 200 € si au moins 3 partants
Équipage Féminin au 1° 300 € si au moins 3 partants
LES COUPES ET LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES.
Les Classes A5K,A6K,A7K,A7S sont confondues avec les classes A5,A6,A7,
Et avec les FA et FA K**.**
3 commissaires tirés au sort recevront une coupe
La remise des prix aura lieu le DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016 vers 18H00.